

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mai,

Le Conseil Municipal de la commune de St Maurice l'Exil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. Philippe GENTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : treize mai deux mil vingt-six

**PRESENTS** : MM. GENTY/CORRADINI/ABMESELELEME/CHERVEL/CHOUCHANE/FABBRI/BILLET/RULLIERE/STARZYNSKI/ROYE/ULL/BERGER/GROUTSCH/VIALLET/PICARD/BAGLI/FERNANDEZ/VINGERDER/JOYET/MENDY/BASARA/RUARD/CHAOUCH/HADIMLI/HAMADACHE/MATOUGUI

**POUVOIRS** : MM. ROUCAUTE A MENDY/HAMMADI A CHOUCHANE/TASOURIT A MATOUGUI

N° 26/05/05

**Objet: Désignation des représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

---

Le Maire expose que le rôle principal de la CLECT est d'évaluer le coût des compétences transférées ou rétrocédées, afin que les organes de décision des communes et de l'EPCI puissent en tirer les conclusions par voie de délibération sur le montant des attributions de compensation.

Il ajoute que la CLECT se compose de représentants des communes membres de l'EPCI et qu'il y a lieu de désigner 2 représentants de la commune, un titulaire et un suppléant.

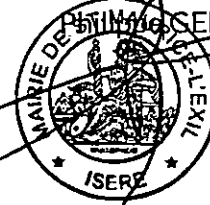
Il propose au conseil municipal de le désigner représentant titulaire et Louis CORRADINI comme représentant suppléant.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de désigner le Maire, Philippe GENTY, représentant titulaire et Louis CORRADINI comme représentant suppléant au sein de la CLECT.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

SAINT MAURICE L'EXIL, le 21 mai 2026

Le Maire,



Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

Exécutoire compte-tenu de la réception  
En Sous-Préfecture le 27/05/2026  
Et de la notification ou publication  
du 27/05/2026